

Mode d'emploi

Utilisateur Abonné

Comment s'inscrire ?

- Je m'inscris au service sur www.chargelec36.com

Je m'inscris en choisissant une formule : Grand Public (VE, Vélo ou PMR) – Entreprises – Collectivités

Pour m'inscrire au service de recharge, je dois me munir :

- d'une pièce d'identité pour la formule Grand Public
- du numéro de Siret pour la formule Entreprise
- du numéro de Siret pour la formule Collectivité

Je complète ensuite les informations demandées en fonction de la formule que j'ai choisie. A la fin de mon inscription, un mail est envoyé à l'adresse mail renseignée afin de la vérifier. Je peux ensuite me connecter à mon espace personnel.

▪ Je reçois mon badge

Le badge d'accès (carte RFID) qui me permettra d'accéder au service me sera envoyé par courrier, ou délivré au SDEI.

Dès mon badge reçu, je peux utiliser le service de recharge.

Le badge étant nominatif, sa perte ou son vol doit être annoncé à l'exploitant.



Utilisateur sans Abonnement

J'utilise ma carte bancaire sans contact pour me recharger et payer ma charge

Comment recharger ?

▪ Je me rends à la station

Je repère les places réservées à la recharge sur la carte du service disponible [ici](#).

Les places sont facilement repérables grâce aux marquages au sol.

▪ Je m'identifie

Je sélectionne mon point de charge.

Je m'identifie auprès de la borne simplement en passant mon badge ou niveau du lecteur approprié.

Lecteur badge RFID

Lecteur carte bancaire sans contact



La trappe d'accès aux prises se déverrouille pour permettre le branchement.

▪ Je recharge

Je branche le câble de mon véhicule électrique à une prise disponible.

La recharge de mon véhicule commence immédiatement.

Comment récupérer son véhicule ?

▪ Je m'identifie

Je déverrouille la borne en m'identifiant de la même manière que lors du branchement.

La charge de mon véhicule s'interrompt alors automatiquement.

▪ Je débranche

Une fois la prise déverrouillée et la charge arrêtée, je peux débrancher mon véhicule en toute sécurité.

Facturation de la charge

▪ Carte bancaire sans contact

Paiement en fin de charge

▪ Badge RFID

Une facturation mensuelle ou trimestrielle à terme échu sera établie sur la base du nombre de charges réelles effectuées.

Une interopérabilité active avec Girève